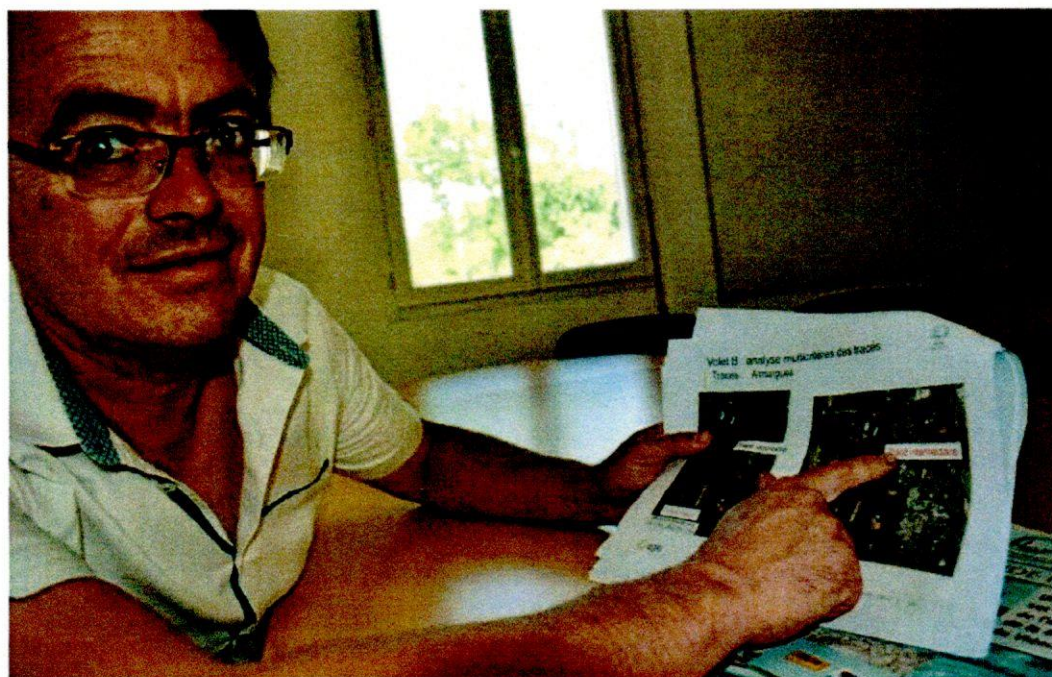


LOCALE

Les tracés enfin choisis pour les digues d'Aimargues et de Gallargues

KATHY HANIN



Aménagement. Les travaux de ces digues de second rang du Vidourle ne démarreront pas avant 2022.

Le projet a pris du retard mais il avance... Enfin ! « Il a fallu dix ans de réunions pour en arriver là », rappelle Freddy Cerda, le maire de Gallargues-le-Montueux. Alors que la menace d'une crue exceptionnelle pèse toujours sur des communes qui avaient été submergées par les eaux en 2002, le tracé des digues de second rang qui protégeront les communes d'Aimargues et Gallargues-le-Montueux a été récemment validé par l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Vidourle. « On a trouvé un consensus, il faut encore que ce choix soit validé par l'État mais on est confiant... Même si le choix de l'État est d'ériger la digue au plus près des maisons pour ne pas prendre le risque de nouveaux terrains

à construire », glisse André Mégias, premier adjoint d'Aimargues, délégué à l'environnement et à l'hydraulique. « Les populations restent traumatisées... Dès qu'il pleut un peu fort, l'inquiétude est là », observe l'élu qui se souvient aussi de la grosse inondation de 1958, « mais à l'époque il n'y avait pas la route des plages qui fait barrage ».

1 plusieurs tracés modélisés

Ces digues de second rang vont ceinturer les villages pour les mettre à l'abri d'une crue majeure. Plusieurs tracés ont été étudiés en tenant compte de nombreux paramètres, comme l'impact de la ligne LGV, par exemple. « On a modélisé le fonctionnement hydraulique du Vidourle, explique Serge Rouvière, le directeur général des services techniques de l'EPTB Vidourle, en imaginant des tracés de digues qui soient suffisamment loin du village pour ne pas bloquer l'évacuation du pluvial mais qui protègent aussi les mas isolés dans la plaine. »

Le critère économique a aussi été pris en compte, « il fallait que l'investissement soit efficace... et rentable », résume-t-il.

2 à Aimargues, le tracé intermédiaire

Trois propositions de tracés ont été étudiées pour protéger Aimargues. Un, datant de 2008, un, rapproché au ras des maisons et un autre intermédiaire – à environ 1,2 km des digues de premier rang – qui a finalement été retenu. En 2002, 80 % de la commune ont été noyés, « nous avons eu 2 m d'eau à certains endroits et 4 000 sinistrés », rappelle l'adjoint André Mégias. « Le projet retenu permettra de protéger 86 % de la commune et le secteur sensible de Royal Canin », détaille Serge Rouvière. « Il reste encore une réserve dans la partie aval sur une dizaine d'habitations ».

Ce projet estimé à 12 M€, sera le plus performant et le plus rentable, « il aura une rentabilité à un an ».

3 à Gallargues, une digue efficace à 85 %

Dans cette commune, où l'eau a aussi atteint deux mètres, un seul tracé de digues est véritablement viable. « La voie ferrée et le canal BRL font barrage et font monter l'eau », analyse Serge Rouvière.

« Le tracé retenu sécurise tout le bas du village, il protège 45 villas concernées et le bas du camping », se félicite le maire Freddy Cerda. À 300 mètres des maisons, la digue fera par endroits jusqu'à quatre mètres de hauteur.

Seul bémol : si elle assure une efficacité de 85 % à 98 % elle ne sera rentable que dans soixante-quinze ans. Mais elle reste moins coûteuse (environ 5,50 M€) que les autres options étudiées, le rachat de 76 bâtis (12 M€) ou une délocalisation des bâtis les plus exposés (7,50 M€).

Reste maintenant toute la longue procédure administrative, études environnementales, enquête parcellaire, enquête publique, acquisition des terrains, demande de subventions... avant que ne démarrent les travaux. Au mieux en 2022. En espérant que le ciel ne nous tombe pas sur la tête d'ici là.

KATHY HANIN

chanin@midilibre.com